

Le preneur d'assurance

HIGH SKILL
Monsieur MOHAMED ELLOUZE
66 AV DES CHAMPS ELYSEES
75008 Paris
Référence client: 48JF3U

Les conditions de garantie

Catégorie

Assurances professionnelles, Métiers de l'Informatique et du Digital

Les activités garanties et le chiffre d'affaires

- L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Informatique

- Conseil, études, audit, AMOA (dont gestion de projet) en informatique
- Maîtrise d'œuvre / gestion de projet informatique, Tech lead, Lead dev

Juridiction et loi applicables

- Monde entier hors USA/Canada

Période de validité

La présente attestation est valable pour la période du 18 octobre 2024 au 17 octobre 2025.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules , n°TECH-RCE0919 et n°TECH-RCE0919-PJ0116.

Paris, le 18/10/2024
Les assureurs



Adresse postale : HISCOX DIRECT - TSA 49007
60477 COMPIEGNE CEDEX - Tél : 0800 60 20 16

Hiscox SA - Siège social : 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg
Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - Capital social : 91 730 000 Euros
R.C.S. Paris 833 546 989 - N° TVA intracommunautaire : FR88833546989

03/10/2024
HSXIN320011482
Page 1 de 2

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Responsabilité Civile Professionnelle

Etendue des garanties	100 000,00 €
	par sinistre et par année d'assurance
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	100 000,00 €
	par sinistre et par année d'assurance
- Remboursement des prestations	100 000,00 €
	par sinistre

Responsabilité Civile Exploitation et Employeur

Etendue des garanties	8 000 000,00 €
	par sinistre
Dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 €
	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 €
	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 €
	par sinistre
- Maladies professionnelles et / ou fautes inexcusables	1 500 000,00 €
	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 €
	par sinistre
- Vols par préposés	30 000,00 €
	par sinistre

Protection Juridique

Etendue des garanties	50 000,00 €
	par litige